

Rapport sénatorial sur l'éradication de la brucellose

19 avril 2023

Le Sénat propose, dans un [rapport](#) de février 2023, d'assouplir les dispositions nationales relatives à la brucellose, dans le respect des règlements européens. Il reprend à son compte la proposition d'un [avis de l'Anses](#), de création d'un noyau sain de bouquetins. Il y associe un allongement de la durée (pluriannuelle) des arrêtés préfectoraux fixant les prélèvements sur la faune sauvage. Pour les animaux d'élevage, il envisage des dérogations aux abattages afin de maintenir le potentiel génétique du cheptel.

Source : [Sénat](#)